

Module 2 – Les causes et conséquences de l'intimidation



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Les causes de l'intimidation

A.1. Témoignages d'une agresseuse et d'un agresseur

Lis ces deux témoignages d'anciens agresseurs :

« Tout a commencé au secondaire. J'ai commencé à intimider des jeunes, car j'essayais de m'intégrer. Maintenant que j'ai vieilli, je me questionne sur les jeunes que j'ai intimidés : est-ce que le secondaire a été horrible pour eux à cause de moi? Je pense au passé et je me sens terrible. Je sais maintenant que mes gestes ne valaient pas ma popularité à l'école. Si j'en avais la chance, je m'excuserais auprès d'eux et je leur dirais que j'aimerais que ça ne se soit jamais produit. »

- Jay, Ontario

« C'était moi qui intimidais les autres. J'étais celle qui riait des autres enfants et qui les harcelait; celle qui les poussait dans des flaques de boue; et même celle qui a déjà coupé l'arrière des pantalons d'un enfant, car j'avais su qu'il ne portait pas de sous-vêtement à l'occasion, parce qu'il était trop pauvre pour s'en payer. J'étais une enfant marquée par la solitude et ignorée à la maison. J'avais besoin d'attention. J'ai cessé d'agir de la sorte à l'âge de 10 ans, alors que j'ai découvert l'attention positive. J'aimerais que tous les enfants sachent que s'ils s'affirment, l'intimidation cessera. C'est difficile, mais ça fonctionne! »

- Janet, Alberta

1. Pour quelles raisons Jay et Janet ressentent-ils le besoin d'intimider les autres ? Quel autre comportement auraient-ils pu avoir ?

Réponse :

B. Les conséquences de l'intimidation sur la victime

B.1. Témoignages de victimes

Lis ces trois témoignages de victimes d'intimidation.

« Ma surdité et ma faible estime découlant de mon milieu familial m'ont rendue très vulnérable aux nombreux gestes d'intimidation pendant toutes mes années scolaires. J'ai également été très suicidaire. Pendant mon adolescence, je me suis accrochée à une agente de la GRC : la SEULE personne qui se souciait réellement de moi. Pendant cette période difficile, elle m'a aidée à aller de l'avant et à finir par guérir. Elle était et sera toujours mon héros. Il est essentiel qu'un enfant ait un modèle en qui il peut avoir confiance. »

- Cheri-Lynn, Nouveau-Brunswick



« Lorsque j'avais 8 ans, j'ai été intimidée par un autre élève. Elle croyait qu'elle impressionnait ses amis, car elle se moquait de moi régulièrement, jusqu'à ce que je commence à faire semblant d'être malade pour quitter l'école pour le reste de la journée. Un jour, j'ai trouvé ma voix... au sens littéral ! J'ai commencé à suivre des cours de chant et à écrire mes propres chansons. L'une des premières chansons que j'ai écrites était intitulée « The Joke's On You ». Dès que je l'ai enregistrée et que je l'ai affichée en ligne, on parlait de moi sur toutes les chaînes de nouvelles à l'échelle du Canada. Depuis, la vidéo a été visionnée plus de 55 000 fois sur YouTube. Je suis très fière d'avoir pu aider des gens à se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls ! »

- Makayla, Nouvelle-Écosse

« J'ai été intimidée par mes pairs à l'école, dans mon voisinage, pendant toute mon enfance et mon adolescence. On se moquait de moi en raison de mon apparence ; même les enseignants se moquaient de moi lorsqu'ils me comparaient à mon frère aîné. Je me suis retirée des autres enfants, et je suis devenue solitaire. Aussi triste que cela puisse sembler, ce ne l'était pas vraiment. Dans ma solitude, j'ai trouvé mon estime de soi. Ces enfants n'ont jamais appris à me connaître. Je savais que le secondaire allait finir un jour. J'ai cru en moi-même, et c'est ce qui m'a permis d'avancer et de survivre.

- Kimberley, Colombie-Britannique

1. Quelles ont été les conséquences que l'intimidation chez Cheri-Lynn, Makayla et Kimberley?

Réponse :

2. Décris les stratégies que Cheri-Lynn, Makayla et Kimberley ont utilisées pour améliorer leur situation.

Réponse :

B.2. La boule de papier

Suis les instructions de ton enseignante ou ton enseignant et découvre à quel point les « froissures » de l'intimidation peuvent être difficiles à réparer!



C. Les conséquences de l'intimidation sur l'agresseuse ou l'agresseur

Savais-tu que...

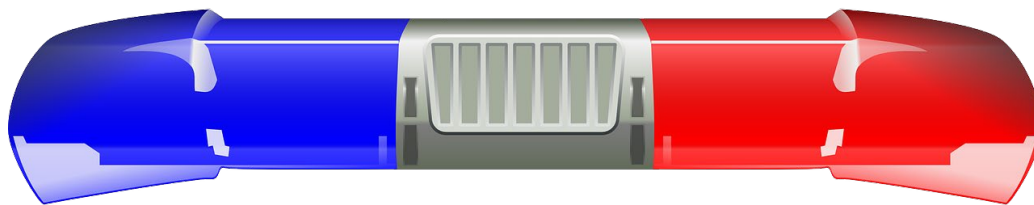
À partir de 12 ans, tu peux être accusé d'un crime.

Source : Article 13, Code criminel

C.1. Mise en contexte

Réponds aux énoncés suivants par « vrai » ou « faux » :

- 1) L'intimidation est toujours un crime pour les enfants de plus de 12 ans.
- 2) L'intimidation n'a jamais de conséquences pour un enfant de moins de 12 ans.
- 3) Un dossier criminel d'adolescent peut avoir de graves conséquences.
- 4) Si je menace de tuer quelqu'un, sans avoir l'intention de le faire pour de vrai, je n'aurai pas de conséquences criminelles.



C.2. Nomme-moi le crime!

Dans la case, indiques le numéro de la définition qui correspond au crime :

Définition

1. Utiliser la force contre une autre personne sans son accord.
2. Briser un bien qui appartient à une autre personne
3. Menacer de faire du mal à quelqu'un.
4. Partager un message pour nuire à la réputation de quelqu'un.

Crimes

A. Menace

B. Voie de fait

C. Libelle diffamatoire

D. Méfaits



Savais-tu que....

Tous ces crimes peuvent te causer d'importantes conséquences légales.

D. Synthèse des conséquences de l'intimidation

Conséquences de l'intimidation	
Pour les victimes	<ul style="list-style-type: none"> - Ne plus savoir comment interagir avec les autres - Se sentir seul et incompris - Se replier sur soi - Développer des phobies - Adopter un comportement agressif - Être triste et déprimé - Souffrir de malaises physiques (p. ex., mal de tête, maux de ventre, difficulté à dormir) - Difficulté à se concentrer - Diminution des résultats scolaires
Pour l'agresseur	<p>Conséquences criminelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes de plus de 12 ans : selon le <i>Code criminel</i>, les comportements d'intimidation sont illégaux. Ils <u>peuvent</u> mener à une arrestation et être punis par la justice. <p>Conséquences civiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intimidation en lien avec le sexe, l'orientation sexuelle ou la religion d'une personne va à l'encontre de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> et <u>peut</u> avoir des conséquences légales. <p>Pour les jeunes de moins de 12 ans : conséquences liées au code de vie de l'école ou code de vie des parents.</p>

E. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Gendarmerie royale du Canada, « Histoires d'intimidation ». En ligne : <https://www.rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj/bull-inti/story-histoire-fra.htm>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario